

L.R.O./

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

Kibungu, le 21 octobre 1957.-
, de

(*) N° 3039/T.P.8.02/P.-

Réf. n° :

KIBUNGO

Annexe :
Bijlage :



2017

Objet :
Voorwerp :

A Monsieur le Résident du Ruanda

à

KIGALI...

Programme F.B.E.I.

Monsieur le Résident,

Suite à votre lettre n°5.861/F.B.I. du 1er octobre 1957, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que: 1^{er} le paysannat actuellement existant, soit celui de Ntete, est de trop petite importance pour justifier des investissements onéreux (95 paysans).

Il se trouve d'un autre côté, à proximité du Centre de Gakenke où existent les dispensaires médicaux et vétérinaires;

2nd deux autres paysannats sont à l'état de projet: Gituza et Rwinkwavu. Il est prématué de tabler sur leur réussite.-

Je me permets toutefois d'attirer votre attention sur le fait que je pense qu'il y aurait lieu avant tout, d'améliorer les habitations indigènes et principalement les toitures qui doivent être refaites tous les ans ou tous les deux ans et qui sont cause de nombreux incendies. Peut-être le F.B.E.I. pourrait-il consentir à fournir en 1958 un subside aux C.A.C. de Kibungu de 400.000 francs, soit 100.000 francs par Chefferie. Cela permettrait la constitution d'un fonds de roulement pour l'achat massif de tôles qui seraient remises aux intéressés contre remboursements mensuels de 50 à 100 frs.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,

J. PETIT.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Kigali

, le
, de

1 octobre 1957.-

RUANDA-URUNDI GEBIED

(1) N°

5.861/F.B.I.-

RESIDENCE DU RUANDA

Monsieur l'Administrateur de Territoire

Ref. n° :
Annexe :
Bijlage :
Objet :
Voorwerp :
Programme F.B.I.

1 P.8/02
Dr. 2885 | 1 P.8/02
n7/10/57 | K I B U N G U.-

de et à
Monsieur l'Administrateur de Territoire,

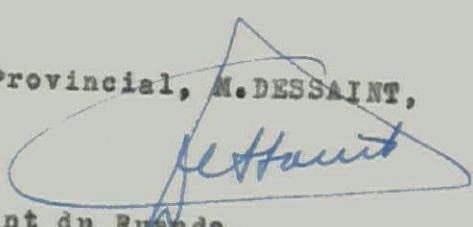
Par suite de certains difficultés rencontrées lors de l'établissement des dossiers F.B.I. 1959, j'ai l'honneur de vous prier d'entreprendre l'étude d'un programme de réalisations s'étendant sur plusieurs exercices en accordant une priorité absolue à l'équipement des paysannats.

Indépendamment des travaux de génie rural, lesquels peuvent également faire l'objet d'une demande de subсидes, je crois que chaque paysannat devrait faire l'objet d'un équipement complet; dispensaire médical, dispensaire vétérinaire, dipping-tank, bascule à bétail, kraal, installations agricoles et moulins divers pour le traitement des récoltes, aires de séchage pour le café et autres produits, une école dont le nombre de classes doit être en rapport avec la population scolaire, une succursale de foyer social...

Veuillez me faire parvenir avant le 30/10/57 en trois exemplaires, un tableau résumant la situation et les besoins de chaque paysannat en signalant ce qui existe, ce qui est projeté et demandé et ce qui reste à prévoir pour assurer à ces centres un équipement complet.

- 1) Ces propositions seront valorisées (programmes annuels en tenant compte du fait qu'il y a environ 5 millions de frs disponibles par an pour tous les paysannats du Ruanda)
- 2) La carte de la région étudiée, où les emplacements retenus pour chaque réalisation seront reportés.-

Le Commissaire Provincial, M. DESSAINT,


Résident du Ruanda,